



Var catamaran Séries

Yacht Club de Toulon – 13/09 et 14/09/2025

Avis de Course

Préambule :

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FF Voile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes

1. Règles

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans les règles de course à la voile (RCV 2025/2028).
- 1.2. Les règlements fédéraux notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FF Voile
- 1.3. Annexe parcours vent de travers (si besoin)

2. Instructions de course

Les instructions de course et leurs annexes seront disponibles à partir du 13/09/2025

sur le groupe WhatsApp de l'épreuve : <https://chat.whatsapp.com/LD4Y1UKUtpMI5jYtOCQz9S>

Voir Annexe tableau officiel

3. COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information se fera par l'intermédiaire du groupe WhatsApp (voir point 2)
- 3.2 [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux

4. Admissibilité et inscription

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russe ou Biélorusse et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

- 4.1. La régata est ouverte au catamaran C1 / C3 et CLASS A
- 4.2. Le **paiement des droits validant votre inscription** doit s'effectuer par internet sur le site du club à l'adresse suivante :
<https://yctoulon.ouiresa.fr/#/product/12925-regate-var-catamaran-series>
- 4.3. Les concurrents français doivent être en mesure de présenter au moment de leur confirmation d'inscription leur licence 2025 de type "Compétition".

- 4.4. Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :
- Un justificatif de leur appartenance à une autorité nationale membre de World Sailing.
 - Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 2 millions d'euros.
 - Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- 4.5. Une autorisation parentale sera demandée pour les mineurs.

5. Droits à payer

5.1 Les droits requis sont les suivants :

Classe	Jusqu'au 06/09/2025 23h59	Après
Solitaires	30€	50€
Doubles	50€	80€

5.2 Autres frais (non obligatoire) :

Sur réservation avant le 12/09/2025.

- Panier repas
- Samedi soir buffet autour des Antilles

[Lien de réservation](#)

6. Remboursement

Conditions de remboursement :

- 6.1. En cas de désistement, les coureurs ne seront remboursés qu'en cas de force majeure, après décision de l'autorité organisatrice qui pourra exiger un certificat médical.
- 6.2. En cas d'annulation pour motif sanitaire, les concurrents seront intégralement remboursés, à l'exception des frais de transfert bancaire.

7. Sécurité

Un émargement pourra être mis en place.

8. Programme

Il n'y aura pas de procédure après 16h00 le dimanche 14/09/2025.

Samedi 13/09/2025 mai	09h00 - 12h00 : Confirmation des inscriptions 14H00 1 ^{er} signal d'avertissement, courses à suivre 19H30 - Repas
Dimanche 14/09/2025	10h00 : Premier signal d'avertissement, courses à suivre 17h30 : Remise des prix

9. Les parcours

- 9.1. Les parcours à effectuer seront de type : parcours construits et ou longue distance.
- 9.2. Les RCV sont modifiées de telle sorte que les pénalités de deux tours sont remplacées par des pénalités d'un tour.
- 9.3. Localisation de la zone de course (Voir annexe Zone de course)

10. Classement

- 10.1. Deux courses devront être validées pour homologuer l'épreuve.
- 10.2. Quatre courses devront être courues et validées pour enlever le plus mauvais résultat.

11. Accompagnateurs [DP]

- 11.1. Les entraîneurs et accompagnateurs doivent obligatoirement se préinscrire à l'adresse suivante :
contact@yctoulon.fr avant le 11/09/2025.
- 11.2. Certains entraîneurs/accompagnateurs volontaires pourront être intégrés au dispositif de sécurité, à la discrétion de l'organisateur.

12. Droit d'utiliser le nom et l'apparence

En participant à cette épreuve, le compétiteur autorise automatiquement l'autorité organisatrice et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée "National Windsurfer 2025", à laquelle il participe et à utiliser sans compensation son image sur tous matériaux liés à ladite épreuve.

13. Communication radio [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les autres bateaux. Cette restriction s'applique aussi aux téléphones portables.

14. Prix

Des coupes ou prix seront distribués aux :

- 14.1. 3 premiers des catégories Class A, C1 C3.
- 14.2. Premières féminines.
- 14.3. Le premier et la première des Jeunes (moins de 19 ans).

15. Décision de courir

Règle fondamentale RCV 4 : Décision de courir.

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

Hébergement

Office de Tourisme Provence Méditerranée – Bureau de Toulon

12, place Louis Blanc

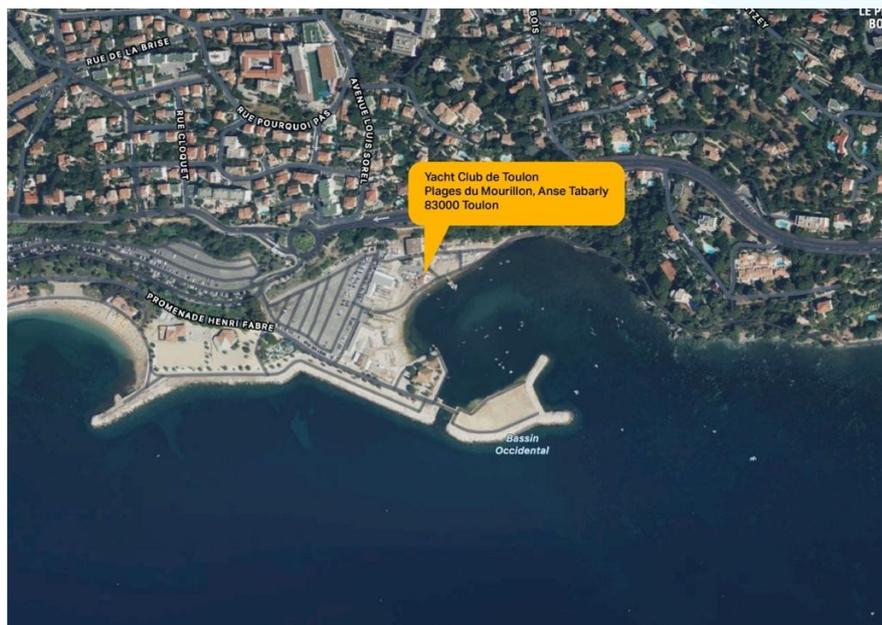
83000 Toulon

Tél. : +33 (0) 494 185 300

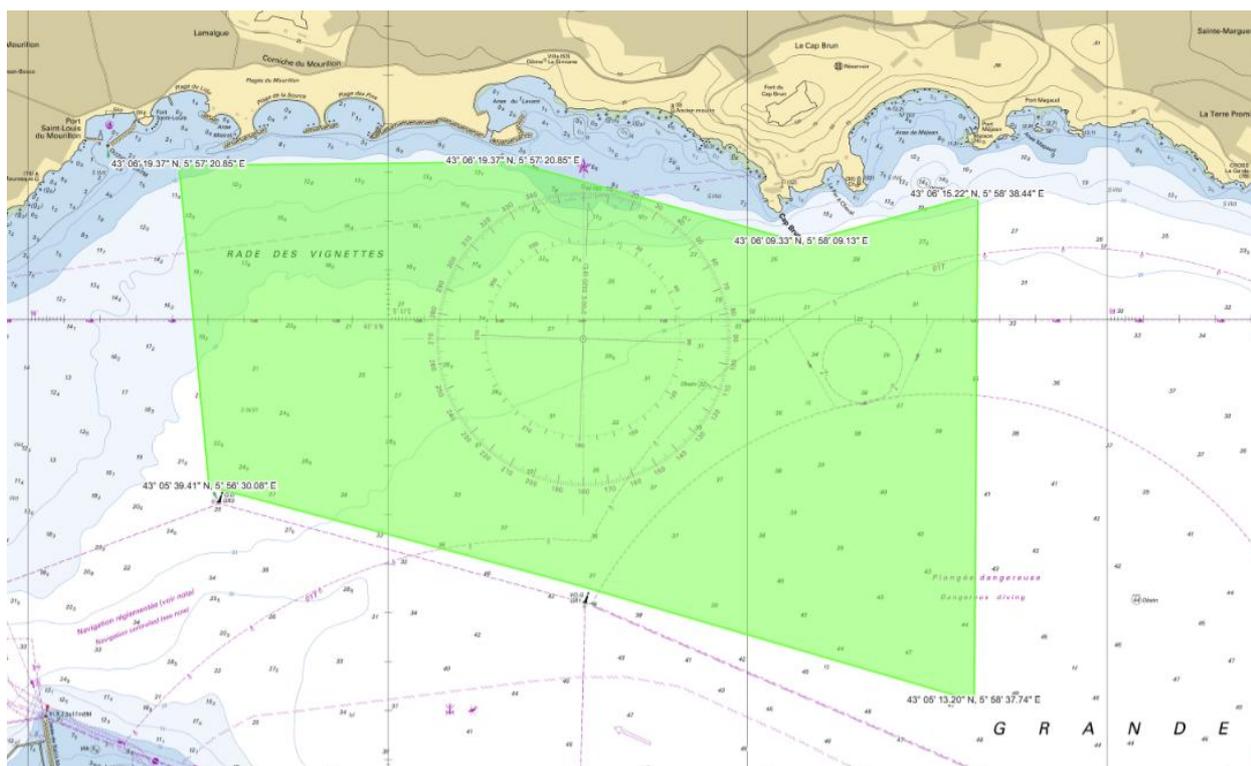
@ : info@toulontourisme.com

Web : <https://toulontourisme.com/fr/>

ANNEXE LOCALISATION



ANNEXE ZONE DE COURSE



PLAGES DU MOURILLON
ANSE TABARLY – 83 000 TOULON
04 94 46 63 18 – contact@yctoulon.fr
www.yctoulon.fr

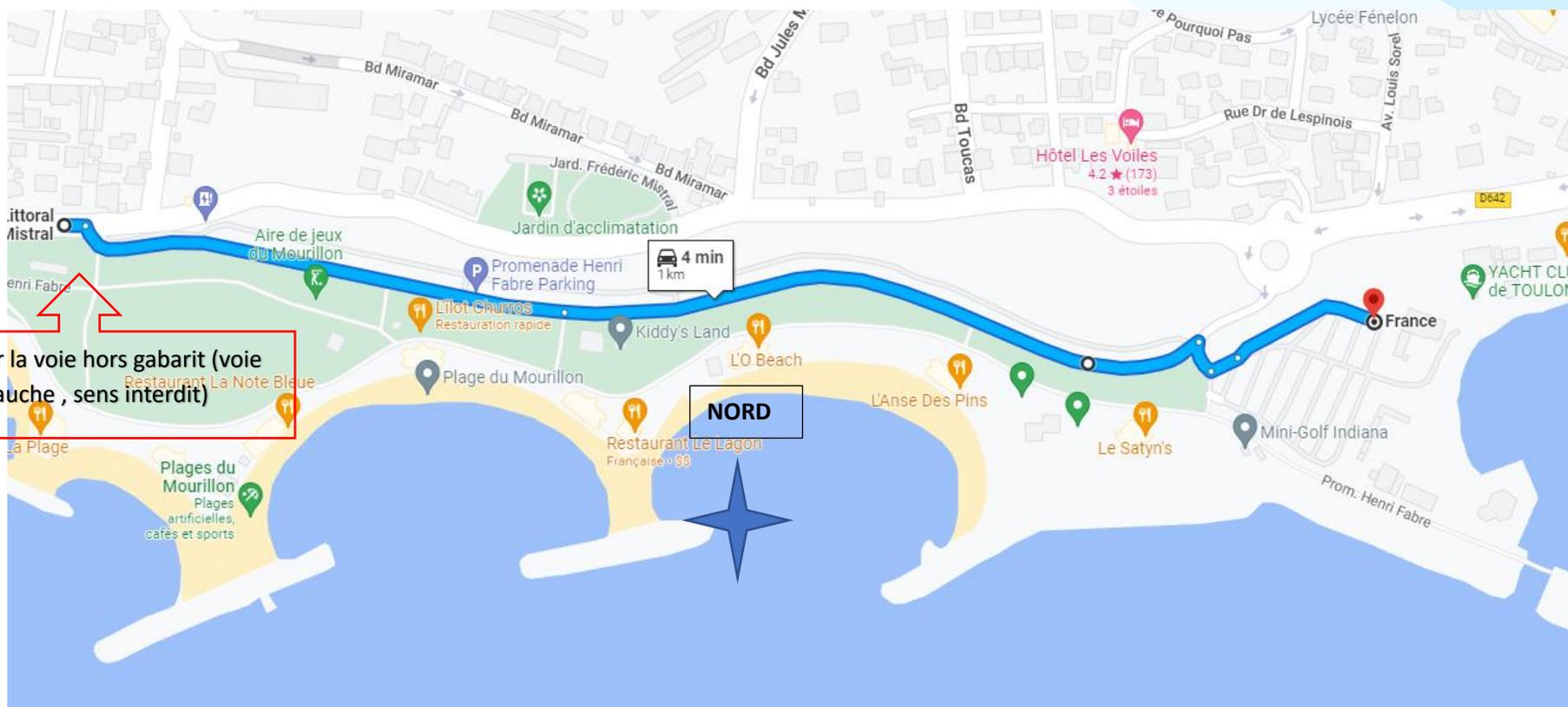
ANNEXE TABLEAU OFFICIEL





Plan d'accès Y C TOULON

Pour les véhicules de plus de 1.90 m suivre ce cheminement



PLAGES DU MOURILLON
ANSE TABARLY – 83 000 TOULON
04 94 46 63 18 – contact@yctoulon.fr
www.yctoulon.fr